

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2019

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Nicolas BROSSARD (arrivé à 20h30), Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN, Catherine AMBAYE

Étaient absents excusés : M. Jean-Christophe ROY, Mme Katia GAUDIN, M. Daniel SICARD, M. Nicolas BROSSARD

Pouvoirs : M. Jean-Christophe ROY à Mme Maryvonne DELAGRANGE, Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Suzie PORTEJOIE a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2019
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA ROUTE D'OR DU POITOU
4. TRAVAUX BÂTIMENTS : RÉFECTION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE
5. SUBVENTION A RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE
6. AUDIT ASSURANCES
7. FACILIS IMMOBILIER – MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITÉ EN CAS DE DÉMARCHAGE – BIEN CADASTRÉ SECTION G N° 400 – AVEC DIAGNOSTICS ETABLIS PAR LE SAOUT DIAGNOSTICS
8. AVIS SUR LE PROJET DU SCOT SUD-VIENNE ARRÊTÉ
9. INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA SAS FERME EOLIENNE DE BLANZAY POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION, A BLANZAY, D'UN PARC ÉOLIEN, ACTIVITÉ SOUMISE A LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
10. SORÉGIES - AVENANT CONVENTION VISION PLUS PARC ÉCLAIRAGE PUBLIC
11. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n°1180 – 1181 « L'Érable »
- Section YA n° 71 « Les Vallées d'Épinoux »
- Section C n° 1069 – 1070 – 1077 – 102 « Vergné »
- Section G n° 421 « Le Bourg » - n° 422 « 16 Route de Limoges »

EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA ROUTE D'OR DU POITOU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de participer financièrement et accorde une subvention de 200 € au Cycle Amical Civraisien à l'occasion de la Route d'or qui aura lieu le mercredi 7 août 2019 – (Rappel : comme l'an passé, les routes seront fermées dès le matin).

Arrivée de Monsieur Nicolas BROSSARD à 20h30 (point 4)

TRAVAUX BÂTIMENTS : RÉFECTION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE

Après avoir étudié les devis présentés par la SARL TOP RÉNOV, Stéphane BERNARD et Yohan GATELIER, et en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de demander un devis uniquement pour la réfection des façades du presbytère et reporte ce point à la prochaine réunion.

De ce fait, le point 5 **SUBVENTION A RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE** est également reporté à la prochaine réunion

AUDIT ASSURANCES

Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir étudié les 2 propositions présentées,

- retient la proposition de la Société Insurence Risk Management pour un montant de 1 250 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

FACILIS IMMOBILIER – MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITÉ EN CAS DE DÉMARCHAGE – BIEN CADASTRÉ SECTION G N° 400 – AVEC DIAGNOSTICS ETABLIS PAR LE SAOUT DIAGNOSTICS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de vente sans exclusivité en cas de démarchage avec FACILIS IMMOBILIER honoraires 9% - 6 750 € pour mise en vente de 75 000€, ainsi que l'ordre de mission et le devis de LE SAOUT DIAGNOSTICS 479 € pour la réalisation des diagnostics.

AVIS SUR LE PROJET DU SCOT SUD-VIENNE ARRÊTÉ

Le Syndicat mixte SCOT Sud-Vienne a arrêté par délibération du 19 décembre 2018, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud-Vienne comprenant les périmètres des Communautés de Communes Vienne et Gartempe, et du Civraisien en Poitou. Conformément à la législation, il convient au Conseil Municipal d'exprimer un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- émet un avis favorable au projet de SCOT Sud-Vienne arrêté.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA SAS FERME EOLIENNE DE BLANZAY POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION, A BLANZAY, D'UN PARC ÉOLIEN, ACTIVITÉ SOUMISE A LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, (5 pour, 8 contre, 1 abstention),

- émet un avis DÉFAVORABLE sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS Ferme Eolienne de Blanzay pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 9 éoliennes et de 2 postes de livraison sur la Commune de BLANZAY.

Lecture de la carte de Mme Chantal SINAULT, présidente de l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay et présentation des projets éoliens dans le département de la Vienne – état au 15 août 2018 + carte de l'éolien autour de Civray.

SORÉGIES - AVENANT CONVENTION VISION PLUS PARC ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve l'avenant à la convention Vision Plus et ne choisit aucune des 2 options complémentaires reprises dans l'annexe 2.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention Vision Plus et l'annexe 2.

QUESTIONS DIVERSES

- RIFSEEP : présentation du projet qui sera transmis au Comité Technique Paritaire pour avis

Informations :

- SORÉGIES : Devis pour le remplacement des 3 lampes Rue de la Poste
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Directeur départemental des finances publiques, l'informant que, par arrêté du 15 février 2019, Mme Isabelle BAILLEUL, actuellement adjointe au responsable de la trésorerie de Neuville de Poitou, a été nommée comptable à la trésorerie de Civray. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} avril 2019 et succédera à M. Christophe PELTIER qui a obtenu sa mutation au SIE de Châtelleraut.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 8 avril 2019 à 20H, en présence de Mme Isabelle BAILLEUL, pour le compte de gestion, le compte administratif et le vote du budget.
- « Grand débat national » mardi 12 mars 2019 à 18h30 à CIVRAY, salle de « la récré ».
- PLU : la modification simplifiée est mise à disposition du public du 4 mars au 5 avril 2019 aux heures d'ouverture de la mairie.
- APE : repas dansant le 6 avril 2019
- Des devis ont été demandés à SORÉGIES pour la pose d'une lampe d'éclairage public supplémentaire « Route de Loing » et à « Champagné-lureau »
- * Mme Karine ANASTASI fait savoir qu'elle a reçu une candidature pour un CAP petite enfance par alternance.
 - ↳ Cette demande sera étudiée à la réunion du mois de mai.
- * Mme Carole BLAIN informe Monsieur le Maire que le Docteur Christian LOUDIN n'est pas content de lui car, il ne vient pas le voir pour s'occuper du projet qu'il a pour le cabinet médical, parce que bientôt il n'y aura plus de médecin. Propos confirmés par Mesdames Michelle CAILLAUD et Ginette BOUYER qui, elles-mêmes, ont également été interpellées par le Docteur LOUDIN.
 - ↳ Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré le Docteur LOUDIN il y a environ un an. Celui-ci l'a sollicité uniquement pour que la Commune rachète le cabinet médical et lui a également fait savoir qu'il y avait possibilité d'agrandissement notamment pour une plateforme pour les hélicoptères. A ce moment-là, il n'était question d'aucun projet. Depuis aucun dossier ou courrier ne lui est parvenu. Il faudrait que le Docteur LOUDIN transmette un courrier et un dossier de présentation de son projet afin que nous puissions en discuter avec la Communauté de Communes.
- * M. Mickaël COLIN demande à qui incombe l'entretien du pont car la chaussée, les accotements et le parapet sont en mauvais état ?
 - ↳ C'est au Département d'en assurer l'entretien.
- * Il faudra prévoir une modification du règlement du cimetière pour enlever les fleurs fanées.
 - ↳ A inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion
- * Monsieur le Maire fait savoir qu'un stagiaire en espaces verts sera présent du 15 avril au 10 mai 2019.

Remerciements :

Famille SIMONNET Max, suite à obsèques

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 12 minutes.